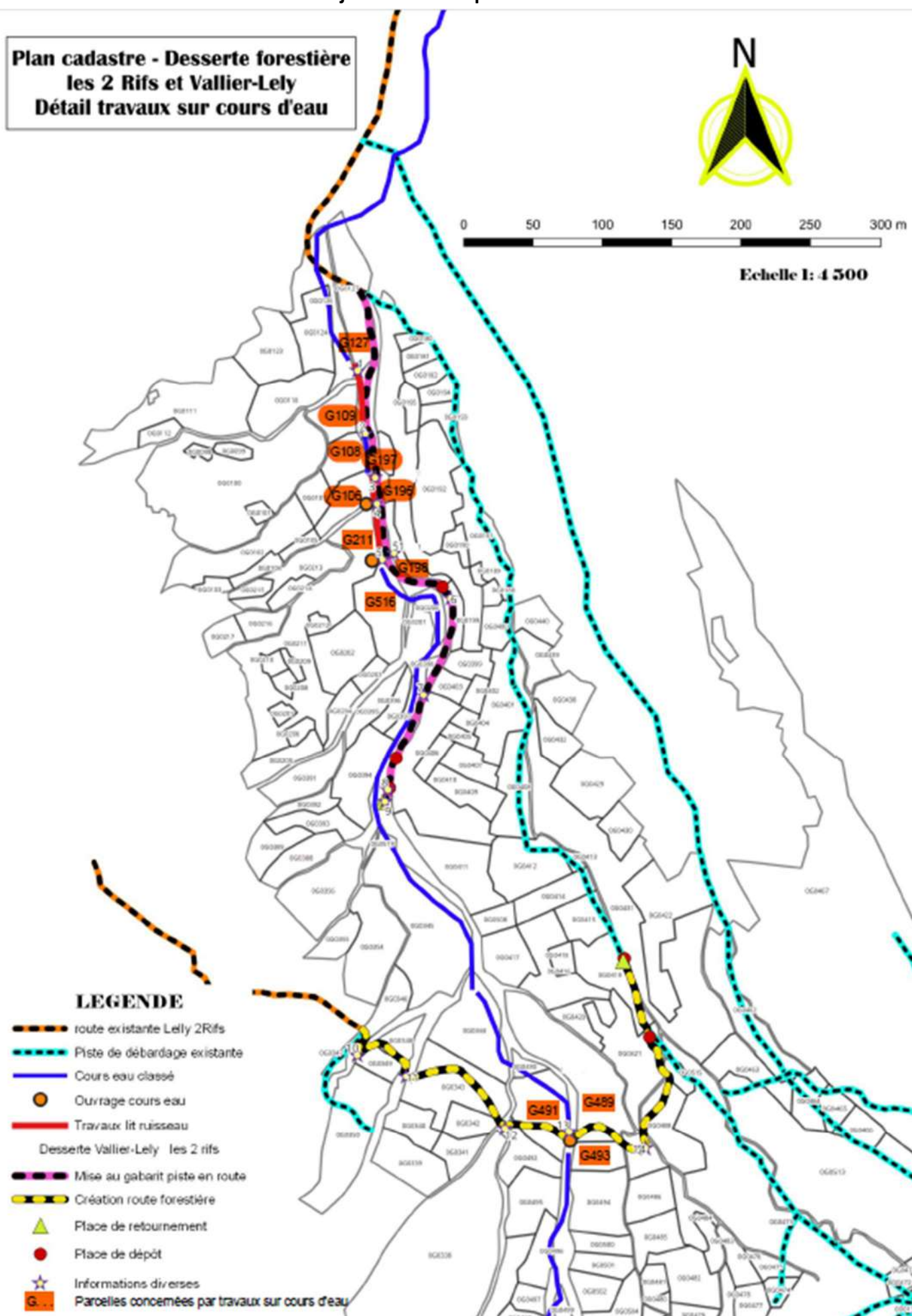
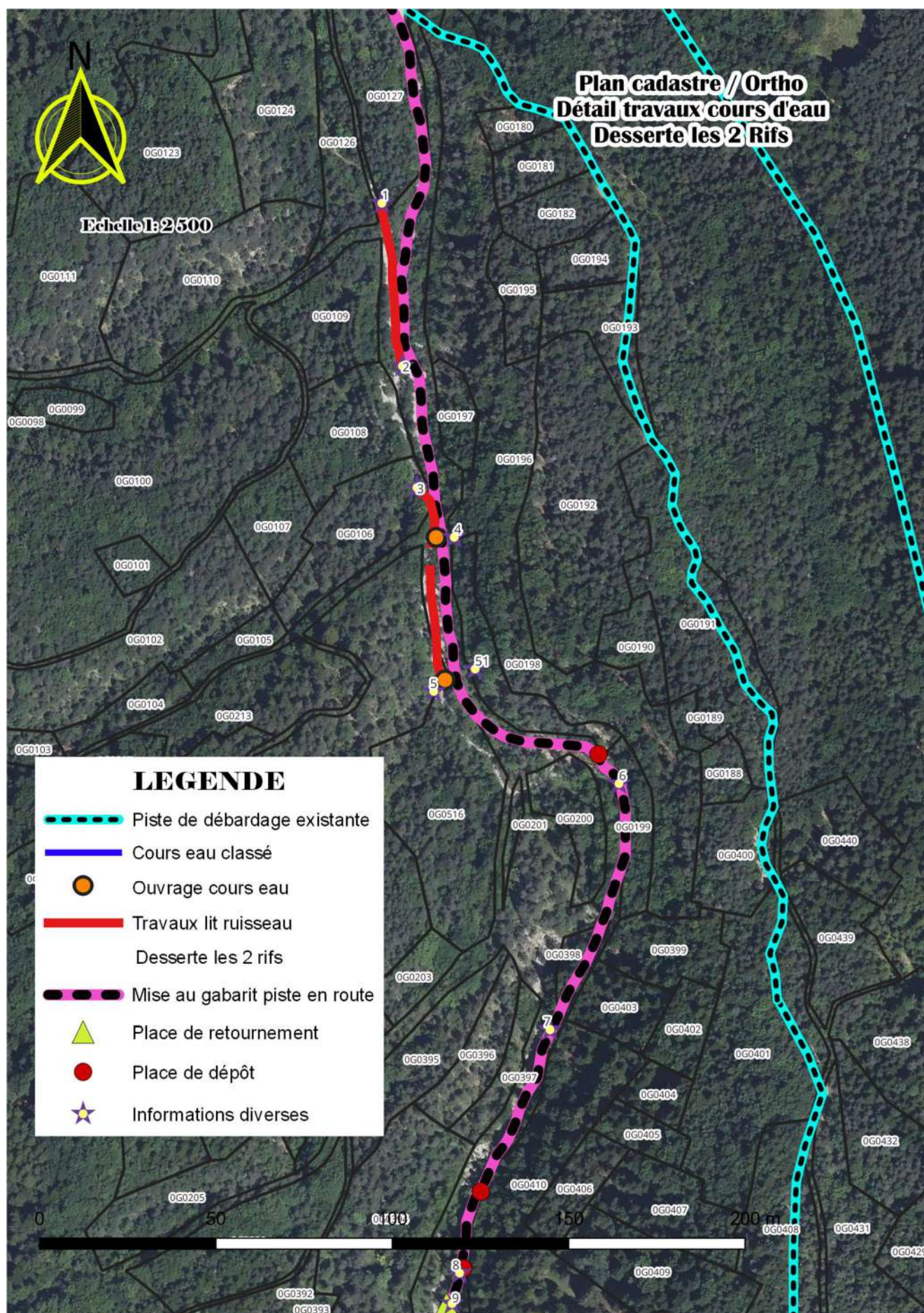
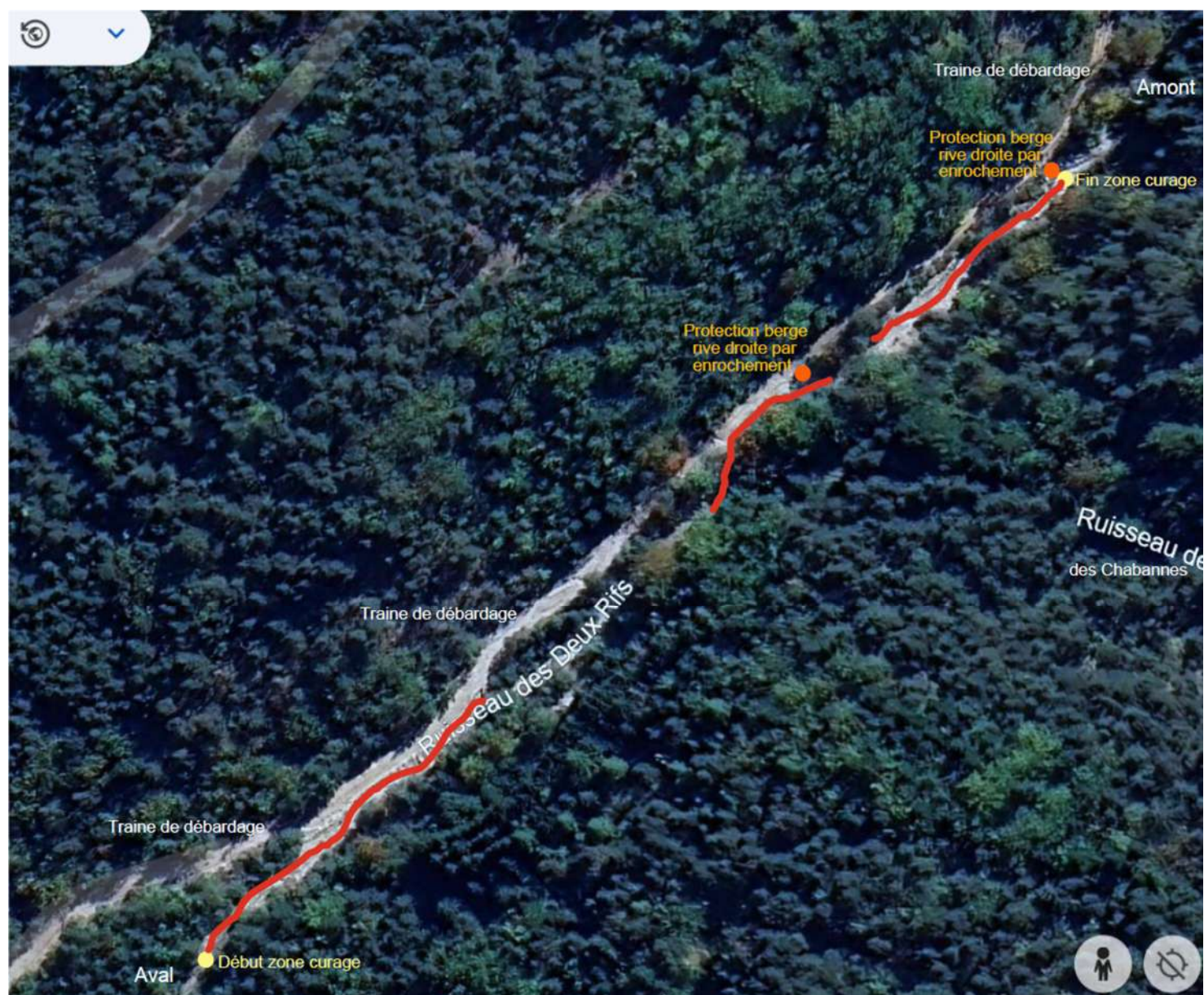




Détail zone de curage, ruisseau des 2 Rifs – Cadastre/Orthophoto



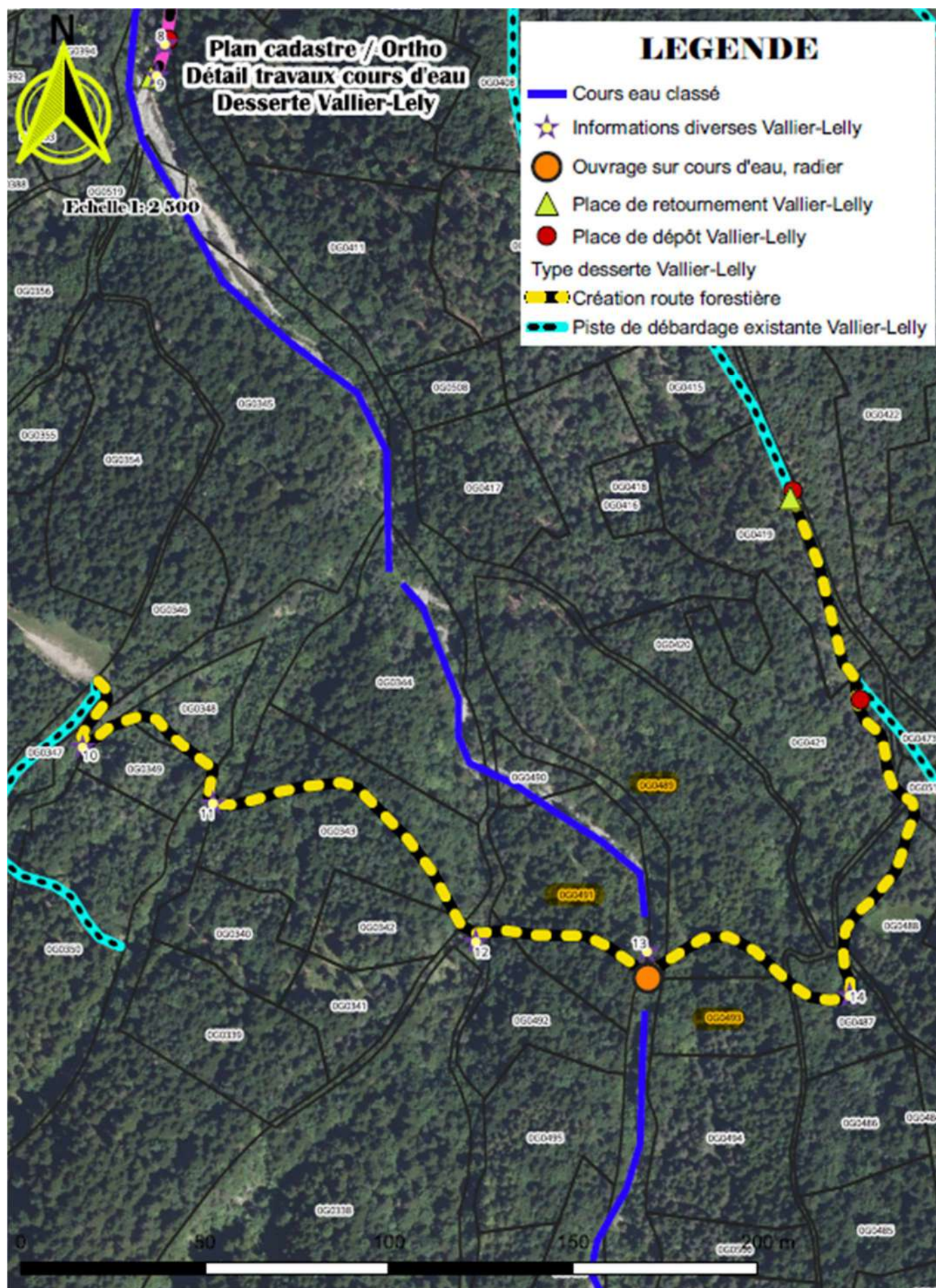
Vue 3D – Ruisseau 2 Rifs



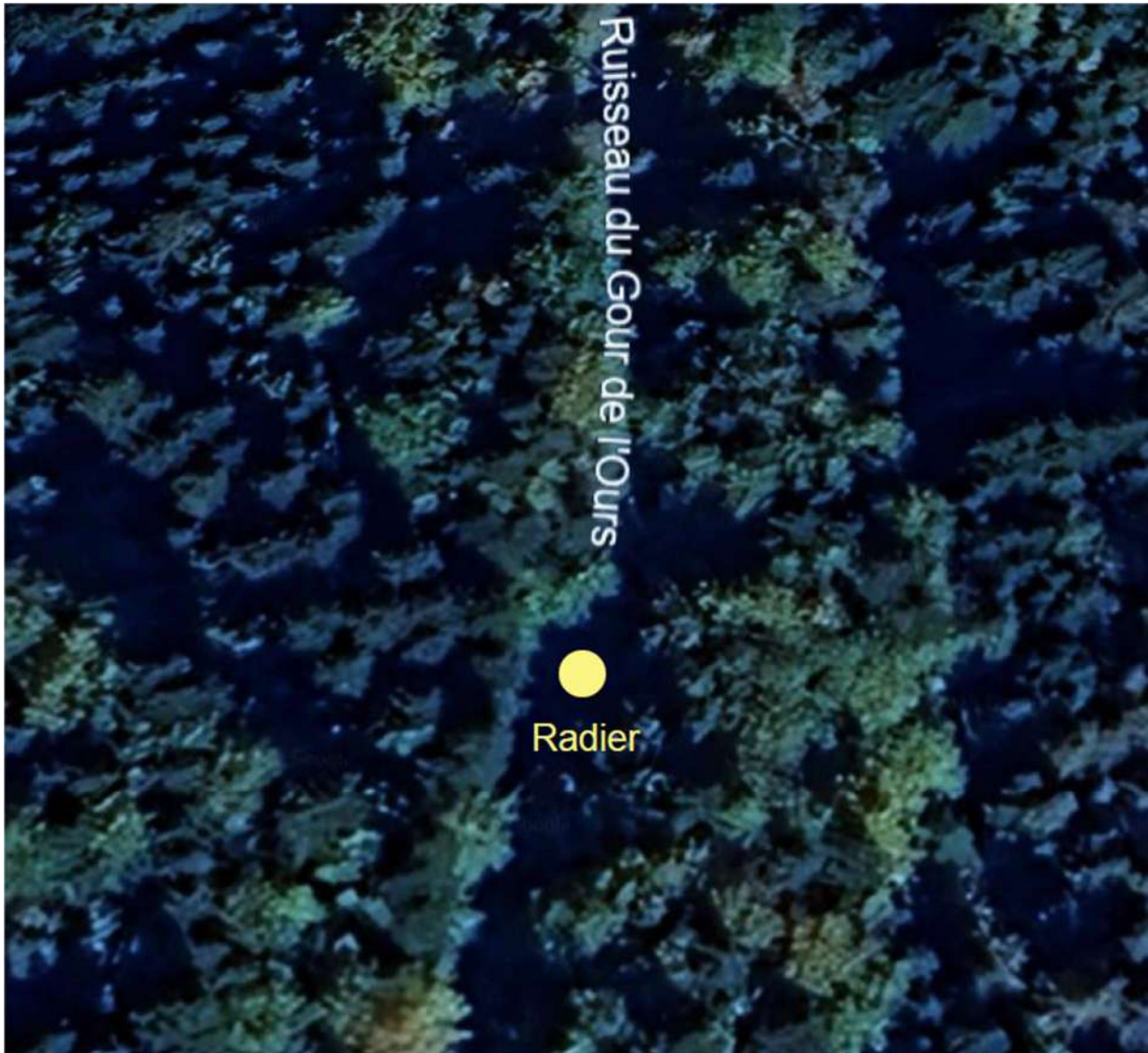
Le projet se situe au sud de Chichilianne dans un massif boisé, en zone de versant aux pentes faibles à moyennes, avec en fond de vallon le ruisseau des 2 Rifs longé par une piste forestière de débardage. Les versants sont entrecoupés de talweg et ruisseaux.

Concernant le foncier et plus particulièrement les parcelles jouxtant le ruisseau au droit des travaux envisagés, la commune est propriétaire des parcelles G109 et G211, et pour les parcelles G106, G108, G196, G197, G198 et G516 (en limite), appartenant à des particuliers, une convention d'autorisation de travaux est signée entre la commune et les propriétaires.

Les accès se feront par la route forestière projetée, positionnée sur l'emprise d'une ancienne traine de débardage le long du ruisseau.



Vue 3D – Ruisseau du Gour de l'Ours



La zone du radier se situe plus au Sud et en amont des travaux envisagés sur le ruisseau des 2 Rifs, au cœur du massif boisé. La topographie présente un versant aux pentes faibles à moyennes, entrecoupés de talweg et ruisseaux le plus souvent à secs.

Concernant le foncier 3 parcelles jouxtant le ruisseau du Gour de l'Ours peuvent être impactées par la création du radier et les travaux de profilage (amont et aval). Ces parcelles G489, G491, G493 (en limite) appartiennent à des particuliers, une convention d'autorisation de travaux est signée entre la commune et les propriétaires.

Les accès se feront par la route forestière projetée, depuis une route forestière créée il y a un peu plus de 20 ans quelques 400 m à l'Ouest.